

Auxerre, le 29 mai 2015

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants de CM2
Mesdames et messieurs les membres du conseil école-collège
S/C de mesdames et messieurs les directeurs d'école

Circonscription d'Auxerre 1

Téléphone

03 86 72 20 43

Télécopie

03 86 51 21 30

Courriel

secaux1@ac-dijon.fr

[http://ia89.ac-](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)

[dijon.fr/ien/auxerre1/](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)

12 bis boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

Note de service n°6 Liaison entre l'école et le collège

Objet : continuité pédagogique entre l'école et le collège

Textes de référence :

- *Scolarité du socle commun – Continuité pédagogique : circulaire n° 2011-126 du 26 août 2011.*

- *Livret personnel de compétences - Simplification : note de service n° 2012-154 du 24 septembre 2012.*

- *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.*

- *Le conseil école-collège - Composition et modalités de fonctionnement : décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013.*

La réunion du conseil école-collège et la commission se dérouleront, l'une à la suite de l'autre, pour chacun des secteurs de collège et selon le calendrier suivant :

Secteur Bienvenu Martin	Mardi 23 juin 2015	De 16h45 à 18h45
Secteur Paul Bert	Lundi 22 juin 2015	De 17h à 19h
Secteur Chablis	Lundi 15 juin 2015	De 17h à 19h
Secteur Saint-Georges	Jeudi 25 juin 2015	De 16h45 à 18h45

Conseil école-collège

Le bilan des actions réalisées en 2014-2015, les perspectives de travail pour l'année scolaire à venir ainsi que le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion du conseil école-collège.

Commission de liaison

L'objectif principal des commissions de liaison est de définir les modalités des aides qui seront apportées aux élèves entre leur sortie de l'école et la fin de la classe de sixième afin de garantir la continuité de leur parcours scolaire. A cette fin, les professeurs des écoles échangeront plus particulièrement au sujet des élèves ayant bénéficié d'un PPRE-passerelle ou d'un stage de remise à niveau de printemps avec les professeurs de collège.

A cette occasion, la continuité des aides pourra se concrétiser par un travail commun sur le "volet collège" du PPRE-passerelle afin de définir les actions à mettre en œuvre dès la rentrée 2015.

Pour le bon déroulement de la commission de liaison, le tableau synthétique intitulé " Liste nominative des élèves - palier 2 du socle commun " est à compléter *en trois exemplaires* (un pour l'école, un pour la circonscription, un pour le collège et **dans lequel figureront tous les élèves de CM2**). Il sera adressé *par courriel* à l'IEN et au chef d'établissement avant la date de la commission (annexe 1).

Le dossier des élèves comprendra pour sa part :

- La fiche-dossier d'admission en classe de 6^{ème} à coller sur une enveloppe-dossier de format A4 (annexe 2) ;

- La fiche de liaison : décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire (notifiées aux familles au plus tard le 29 mai 2015) ;

- L'attestation simplifiée de validation des compétences en une page (annexe 3) ;

Pour mémoire : les élèves pour lesquels la validation d'une compétence est discutée, les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items du livret personnel de compétences (pages 2 à 8 du palier 2).

- Le PPRE-passerelle, le cas échéant.

Chaque enseignant de CM2 organisera les dossiers de ses élèves en deux paquets distincts : celui des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières qui ont validé les sept compétences du socle commun, celui des élèves qui n'ont pas validé le palier 2 pour lesquels un suivi particulier s'avérera nécessaire.

Je vous remercie de votre engagement au service des élèves.



France Biarnès-Kihl

Pièces jointes : 3